



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes

Gap, le 31 mars 2022

Division du 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Régine PEYRON
Tél : 04 92 56 57 55
Mél : regine.peyron@ac-aix-marseille.fr

12 avenue Maréchal Foch
BP 1001
05010 Gap Cedex

L'Inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes,

à

Mesdames les directrices d'école,
Messieurs les directeurs d'école,
Publiques et Privées utilisant Onde.

s/c de Madame et Messieurs les IEN
chargés de circonscription,

CIRCULAIRE – ONDE ENREGISTREMENT DES PASSAGES ET PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Le module « Passage », disponible dans la rubrique « **Elèves** » de l'application « Onde », vous permet d'enregistrer les passages de niveau par lot ou individuellement.

Cinq parties distinctes constituent les différentes étapes :

 **Passage**

- Enregistrer le calendrier**
 - Enregistrement des dates des conseils des maîtres et de la commission d'appel, et des dates limites de remise aux familles
- Enregistrer globalement les passages de niveau**
 - Gestion collective de l'enregistrement du passage
- Enregistrer/Mettre à jour un passage de niveau**
 - Gestion individuelle de l'enregistrement du passage
- Éditer des notifications de poursuite de scolarité vierges ou pré-initialisées**
 - Édition des notifications au format PDF
- Éditer des listes**
 - Édition de listes d'élèves au format PDF

ANNEXE 1 (ci-jointe) :

1. ENREGISTRER LE CALENDRIER

Pour connaître le calendrier et le déroulement des opérations de poursuite de scolarité, vous devez vous reporter à la circulaire départementale sur la progression des élèves à l'école élémentaires établie par l'ADASEN.

IMPORTANT : Si le calendrier est renseigné alors les dates mentionnées **figureront dans l'édition des notifications de poursuite de scolarité pré-remplies.**

2. ENREGISTREMENT DES PASSAGES :

Le module « **Passage** », disponible dans la rubrique **Elèves** de l'application Directeur, permet d'enregistrer les passages de niveau par lot ou individuellement.

IMPORTANT : *La totalité des élèves admis définitivement dans l'école à la fin de l'année scolaire 2021-2022 doit avoir fait l'objet d'une décision de passage, sans cela ils seront **radiés automatiquement** lors du changement d'année scolaire.*

L'annexe 1 vous détaille étape par étape les opérations d'enregistrement des passages :

1. L'enregistrement des passages,
2. La mise à jour des passages (si nécessaire),
3. L'édition des notifications de poursuite de scolarité,
4. L'édition de diverses listes.

ATTENTION : *Bien vous positionner sur l'année scolaire **2022/2023** au moment de l'enregistrement des passages.*

La veille du jour de la rentrée scolaire des élèves, soit le 31 août 2022, l'année scolaire 2021-2022 s'achève : **l'année scolaire en préparation n+1 devient l'année scolaire courante.** Le cursus de l'élève s'enrichit d'une nouvelle année.

IMPORTANT : **Cas des élèves quittant l'école à la fin de l'année scolaire :**

⇒ **Ne pas passer par le module « RADIATION » !**

Les élèves quittant l'école en fin d'année scolaire doivent faire l'objet d'un passage de niveau en précisant « quitte l'école ». Ils seront **automatiquement radiés par la bascule d'année scolaire.**

ANNEXE 2 (ci-jointe) :

CRÉATION DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE SUIVANTE :

Pour préparer l'année scolaire suivante, le directeur **doit créer la structure des classes.**

ANNEXE 3 (ci-jointe) :

REPARTION DES ELEVES 2022/2023 DANS UNE CLASSE.

Les élèves admis acceptés au titre de l'année scolaire suivante **peuvent être répartis avant la rentrée.**

ATTENTION : se positionner sur **l'année 2022/2023**


L'édition des listes d'élèves admis acceptés pour la rentrée 2022 est possible, même avant la fin de l'année scolaire actuelle (pour affichage par exemple) : **La répartition des élèves doit être faite pour 2022/2023.**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Contacts :

- *L'équipe académique d'assistance 1^{er} degré :*

 <https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon>

 04 91 99 66 20

 ce.dsi13@ac-aix-marseille.fr

- *Régine PEYRON :*

 regine.peyron@ac-aix-marseille.fr

 04 92 56 57 55